



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de relance et de transition écologique

Préambule

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise engendrée par la Covid-19. Un plan de soutien par le biais de l'instauration du chômage partiel, du report du paiement des loyers et des factures, des aides destinées aux très petites entreprises et indépendants a donné une réponse immédiate et forte pour amortir les premiers effets de cette crise sans précédent.

Afin d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan "France Relance" ayant pour objectif la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise ayant pour objectif de bâtir la France de 2030. Le plan de relance doit permettre à la France, comme à l'Europe, de confirmer sa robustesse et son attractivité internationale.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise.

Le Département en tant que responsable de la solidarité et de la cohésion des territoires, personne publique associée dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU, PLH...), est tout à la fois un acteur direct de l'aménagement du territoire (routes départementales, ports départementaux, milieux naturels, véloroutes, chemins verts, équipements publics départementaux...) et un cofinanceur majeur en soutien des maîtres d'ouvrage locaux.

Parce que son rôle en matière d'aménagement durable demeure de premier plan, le Département, en appui à l'État, entend mobiliser pleinement les territoires dans le cadre du plan France Relance. Il s'engage également à adapter ses dispositifs, autant que faire se peut, de sorte à les articuler avec les aides de l'État et faire ainsi véritablement un effet levier.

Le plan France Relance s'articule ainsi autour de trois priorités :

Écologie

30 milliards d'euros de l'enveloppe globale seront consacrés à quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie. Les investissements permettront à la France de se développer en adoptant une croissance durable et juste.

Compétitivité

Le plan de relance vise à accompagner plus fortement encore dans leurs projets les industries et particulièrement les PME et ETI, premiers relais de l'emploi sur les territoires pour renforcer l'indépendance économique de la France. **34 milliards d'euros** seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME qui représentent $\frac{1}{3}$ de l'activité économique des entreprises françaises.

Cohésion

Comme pour l'ensemble des pays en temps de crise, le grand défi auquel il faudra faire face, dans les prochains mois, sera d'éviter une hausse des inégalités en France. La relance sera solidaire, elle bénéficiera à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires et entre les entreprises de toutes tailles. A ce titre, l'État investira **36 milliards d'euros**.

La vision de long terme du plan France Relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales.

La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. À cet effet, la circulaire n°6231/SG du Premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) mobilise les services déconcentrés de l'État sur l'élaboration par les territoires de ces CRTE.

Le présent contrat de relance est conclu entre l'État, représenté par Philippe COURT, préfet du Calvados, le conseil départemental du Calvados représenté par Jean-Léonce DUPONT, président et la Communauté de Communes Cœur de Nacre, représentée par Thierry LEFORT, président.

Il exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi du Calvados et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi mobiliser les financements publics.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions d'application du plan de relance. Dans la limite des crédits budgétaires alloués pour le Calvados, l'État et le Département soutiendront l'EPCI et les communes membres aux fins d'obtenir les financements au profit des opérations mentionnées dans le présent contrat.

Tout au long du CRTE, l'État et le Département du Calvados s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par le territoire Cœur de Nacre dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics.

Le Département apportera son concours au travers de financements dédiés à sa politique territoriale (aide aux petites communes rurales, contrats départementaux de territoires, enveloppes thématiques pour les traverses d'agglomération, la GEMAPI, la préservation du patrimoine...) et de son offre d'ingénierie territoriale (réseau Calvados Ingénierie, agence technique départementale IngéEAU, agence départementale Calvados Attractivité...).

Les opérations présentées au titre du CRTE s'étudieront au cas par cas en fonction de la description du projet mentionnée dans les fiches action qui seront jointes en annexes du présent contrat :

- Annexe 1 : opérations mûres s'inscrivant dans les objectifs du CRTE,
- Annexe 2 : opérations non mûres nécessitant des échanges ultérieurs avec les services de l'État sur la faisabilité et le maintien de l'opération dans ledit CRTE au regard du contenu et des objectifs attendus du projet,
- Annexe 3 : opérations qui seront étudiées lors d'un futur avenant,
- Annexe 4 : opérations ne relevant pas de la transition écologique qui feront l'objet d'un examen au titre des subventions d'investissement de l'État de « droit commun », sous réserve de leur éligibilité et des enveloppes disponibles.

Pour mémoire, la présentation des opérations dans le CRTE ne vaut pas attribution de subvention.

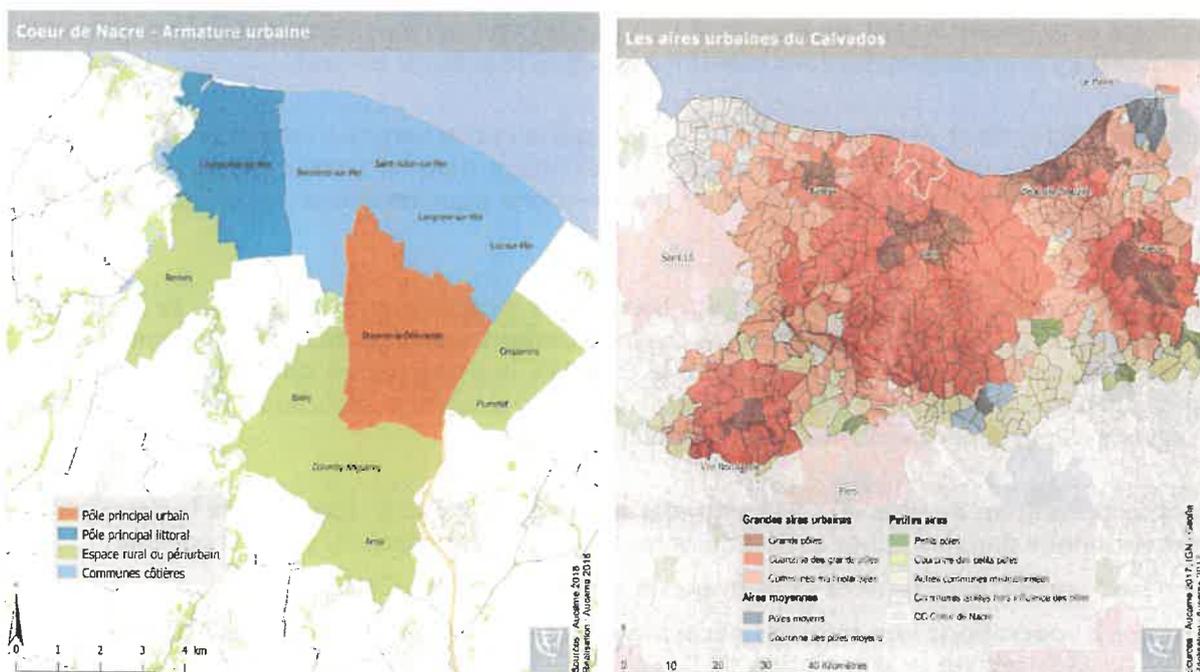
Le territoire de Cœur de Nacre : campagne-sur-mer en Normandie

Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Nacre est situé au nord de Caen dans le Calvados avec une façade littorale de près de 10 km. Composé de 12 Communes, il compte près de 25 000 habitants à l'année, sur un espace très dense de 61 km² (4^{ème} densité régionale, derrière les communautés et métropole du Havre, de Rouen et de Caen). Cœur de Nacre constitue un espace très largement occupé par des terres cultivables fertiles, où les sites strictement naturels sont rares et réduits en surface.

La « Côte de Nacre » à laquelle la Communauté de Communes doit son nom a développé une vocation de tourisme balnéaire dès la fin du 19^{ème} siècle. Il en résulte aujourd'hui un espace presque totalement urbanisé. Site du Débarquement du 6 juin 1944 (Sword beach et Juno Beach), la Communauté bénéficie également du tourisme de mémoire lié à cet événement.

Cœur de nacre est composé d'un semis de villages anciennement agricoles, devenus périurbains à la faveur du développement de l'agglomération caennaise avec :

- Deux pôles principaux respectivement urbain et littoral où se concentrent équipements, services à la population et emplois : Douvres-la-Délivrande et Courseulles-sur-mer,
- Des communes côtières dotées également de services et d'équipements avec une vocation touristique : Bernières-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer, Langrune-sur-mer et Luc-sur-mer,
- Des communes rurales ou périurbaines résidentielles : Anisy, Basly, Colomby-Anguerny, Cresserons, Plumetot, Reviers.



A – Un bassin de vie structuré et attractif mais néanmoins vulnérable

Cœur de Nacre constitue donc un espace résidentiel attractif du fait de la périurbanisation et de son caractère balnéaire et touristique. L'économie, très orientée vers le tourisme, le commerce et les services aux habitants, bénéficie d'un vivier d'entreprises y compris dans le domaine industriel, qui contribuent par la diversité de leurs activités au développement du territoire. L'offre dense de services et d'équipements structure un véritable bassin de vie.

Toutefois, ces atouts demeurent fragiles et le territoire est confronté à de nombreux défis :

- Le vieillissement de la population est particulièrement marqué et s'accroît : le coût élevé de l'immobilier et la rareté foncière freinent notamment l'installation de jeunes ménages. Cela constitue un risque pour l'attractivité, le dynamisme économique et la nécessaire mixité sociale.
- Sur le plan économique, Cœur de Nacre doit faire face aux mutations rapides dans le domaine du tourisme et adapter son offre aux attentes et exigences des visiteurs. Par ailleurs, le tissu économique local doit être soutenu pour favoriser le développement et la vitalité des TPE et PME présentes, et par voie de conséquence la création d'emplois.
- Sur le plan environnemental, l'érosion du trait de côte, les risques de submersion marine et d'inondations menacent le territoire et nécessitent des investissements pour protéger les populations et adapter les politiques publiques locales au changement climatique.
- Le vieillissement du parc de logements va nécessiter d'importants investissements de rénovation thermique et de façon plus large une requalification d'une partie du patrimoine bâti (habitat et bâtiments publics).
- La nécessaire préservation des terres agricoles exige un mode de développement plus économe et cohérent. L'évolution des activités agricoles vers moins de cultures intensives et davantage de circuits courts doit aussi être encouragée.
- Enfin, au plan de l'organisation spatiale, le territoire doit renforcer un réseau de mobilités afin de faciliter les déplacements et améliorer l'accessibilité aux services de proximité (services publics, commerces, emploi...) avec notamment 2 pôles principaux identifiés au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Caen Normandie Métropole : Douvres-la-Délivrande et Courseulles-sur-mer.

B – Des compétences communautaires renforcées

La Communauté de Communes Cœur de Nacre a pu poursuivre une politique d'investissement dynamique permettant de proposer de nombreux services publics (Centre aquatique, pépinière d'entreprises, centre culturel...), soutenir les projets des Communes et des associations (fonds de concours, subventions..) et exercer pleinement ses nouvelles compétences (développement économique, tourisme, voirie, GEMAPI, transition énergétique....).

Environnement / développement durable

- Collecte et traitement des déchets : le projet de tarification incitative en cours (TEOMI) a déjà permis une baisse de 25 % des tonnages d'ordures ménagères depuis 2016.
- Actions en faveur des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

Services à la population

- Centre aquatique *Aquanacre* : 180 000 entrées / an en moyenne
- Centre culturel *C³ Le Cube* intégrant l'école de musique communautaire et une salle de spectacle de 300 places avec une programmation artistique professionnelle (Livré en 2018).
- Relais d'assistantes maternelles : partenariat avec l'ADMR.
- Prévention spécialisée : partenariat avec le centre social ADAJ.
- Équipement d'actions sociales communautaires à Luc-sur-mer accueillant notamment une épicerie solidaire : livraison prévue 2021.

Développement économique

- Gestion des zones d'activités (Douvres-la-Délivrande, Cresserons, Luc-sur-mer, Courseulles-sur-mer).
- Projet de parc d'activités à vocation économique de la Fossette à Douvres-la-Délivrande : démarrage des travaux 1^{er} semestre 2021 avec le concessionnaire *Normandie Aménagement*.
- Création et gestion d'une Pépinière d'entreprises aménagée à Douvres-la-Délivrande depuis 2016 : (taux d'occupation à 90%, 23 emplois créés).
- Service emploi et insertion : actions menées en faveur de la jeunesse (partenariat Mission Locale, orientation scolaire) et des entreprises locales.

Tourisme

- Un office de tourisme intercommunal classé en 1^{ère} catégorie composé de 3 bureaux d'information à Courseulles-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer et Luc-sur-mer.

Prévention des inondations et risques littoraux

- Gestion des ouvrages de défense contre la mer : accord-cadre signé pour l'entretien des épis et digues. Courseulles-sur-mer et Bernières-sur-mer situées dans le périmètre du Plan Prévention des Risques Littoraux (PPRL).
- Travaux de prévention des inondations en cours sur plusieurs bassins versants du territoire.

Aménagement / Habitat / Mobilité

- Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage (grand passage) – livrée en 2016.
- Aménagement de voiries communautaires : notamment boulevard urbain des Hauts près à Douvres-la-Délivrande.
- Aménagement des voies douces : schéma cyclable communautaire en cours (livraison 2021).
- **Études sur le logement et le cadre de vie.**

Pour renforcer la capacité fédératrice de Cœur de Nacre et la cohérence territoriale, de nouveaux transferts de compétence seront effectifs à compter de juillet 2021 comme l'élaboration des documents d'urbanisme et les politiques de mobilité. Des synergies sont également à l'étude dans le domaine culturel, sportif, de la petite enfance et de la jeunesse. Un projet de mutualisation des services sera défini.

C – Un projet de relance et de transition écologique ambitieux

Afin de répondre aux enjeux structurants du territoire, Cœur de Nacre s'est doté d'un projet de territoire adopté à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire le 29 mai 2018. Ce projet, élaboré avec l'aide de l'agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole *l'AUCAME*, définit les grandes orientations autour de trois thématiques : attractivité, tourisme et éco-responsabilité présentées ci-après.

Ce travail a permis d'inscrire les actions de la collectivité et de ses Communes membres dans les contrats de territoire départementaux et régionaux. Les projets structurants ont également bénéficié du soutien de l'État. De surcroît, ce projet a été intégré aux travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de *Caen Normandie Métropole* désormais en vigueur depuis janvier 2020. Cœur de Nacre participe également activement à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Projet Agricole Territorial (PAT) au sein du Pôle métropolitain.

Cœur de Nacre attractive :

Renforcer l'attractivité résidentielle

- Prévoir une offre adaptée de logements (Nouveaux quartiers d'habitat)
- Offrir des équipements et des services de qualité

Accroître l'attractivité économique

- Offrir de l'espace dédié (Parc d'activités)
- Accompagner les entreprises (Locaux, filières)
- Soutien aux commerces de proximité (Développements outils numériques, marketplace...)

Maintenir un bon niveau d'accessibilité et de desserte

- Favoriser la multi-modalité (Pôle d'échanges)
- Développer une offre de liaisons douces (Réseau, aménagement)

Cœur de Nacre touristique :

Améliorer la visibilité touristique

- Mettre en place une politique événementielle pérenne

Développer une stratégie marketing avec l'Office de tourisme intercommunal

- Développer le e-tourisme

Renforcer l'attractivité touristique

- Adapter l'offre touristique en permanence (équipements touristiques)
- Promouvoir le cyclo-tourisme (aménagement cyclables)

Cœur de Nacre éco-responsable et solidaire :

Cœur de Nacre acteur actif de la transition énergétique

- Répondre aux appels à projets transition énergétique
- Mettre en œuvre le plan d'actions Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- Développer les circuits courts en lien avec le PAT (projet de restauration collective mutualisé)

Cœur de Nacre protège son environnement

- Limiter les pollutions (gestion et prévention des déchets en lien avec la tarification incitative)
- Protéger la biodiversité

Cœur de Nacre solidaire

- Apporter une aide aux personnes rencontrant des difficultés (emploi, prévention...)
- Mettre en place les locaux nécessaires (équipement social et solidaire, tiers-lieux, micro-foyers)

D – Une gouvernance cohérente et efficace

A l'issue du renouvellement des Conseils municipaux au printemps 2020, la gouvernance de la Communauté de Communes Cœur de Nacre est constituée d'un Président (Thierry LEFORT, Maire de Douvres-la-Délivrande) et de huit Vice-présidents exerçant également un mandat de Maire.

Le Bureau communautaire est ainsi composé des 12 Maires des Communes membres de l'EPCI. Cette organisation offre un cadre de décision solide pour conduire les projets communautaires et assurer leur cohérence avec les actions conduites à l'échelon communal.

La nouvelle mandature communautaire s'inscrit parfaitement dans les orientations et actions inscrites dans le projet de territoire adopté en 2018. Elle souhaite lui donner encore davantage de force et de sens, alors que le cadre institutionnel issu de la loi NOTRE est désormais stabilisé.

C'est pourquoi, avec l'aide de l'AUCAME une nouvelle fois, les élus de Cœur de Nacre ont décidé de construire une ambition collective prospective à l'horizon 2040. Une démarche participative Contrat de relance et de transition écologique – Communauté de Communes Cœur de Nacre

associant les services des Communes (Secrétaires de mairie et direction générale des services) et communautaires a permis d'identifier les grands axes de développement et des pistes d'actions concrètes pour le territoire.

Ce travail a été synthétisé à l'issue d'un séminaire réunissant les élus communautaires à l'automne 2020, autour de 6 thématiques :

- le jardin de Cœur de Nacre : une nouvelle matrice agro-environnementale,
- le retour des familles, une pyramide des âges rééquilibrée,
- un territoire polarisé, au profit de tous,
- un territoire décarboné, qui s'adapte aux changements climatiques,
- un territoire qui prend soin de ses habitants,
- Terre et Mer, les ressources du territoire, une économie qui mise sur la proximité.

Cette gouvernance territoriale renforcée se concrétisera dès juillet 2021 par le transfert de la compétence « Élaboration des documents d'urbanisme » et son corollaire, le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI.

Le PLUI est en effet un document ayant une visée opérationnelle, stratégique et cohérente en matière d'aménagement.

Associée à l'ambition et à la motivation des élus, l'ingénierie territoriale locale a déjà permis à Cœur de Nacre d'être labellisée :

- *Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)* par l'Etat en 2016 pour ses actions en faveur de la réduction des déchets, la rénovation thermique des bâtiments et de la production des énergies renouvelables
- *Territoire 100 % Énergies renouvelables 2040* par la Région Normandie et l'ADEME en 2019 : un programme d'actions en faveur de la transition énergétique a été élaboré et approuvé par délibération du Conseil communautaire le 20 janvier 2021.
- Lauréat de l'appel à projet *Atlas de la biodiversité* en 2020 par l'Office français de la Biodiversité afin de mieux connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel, en lien avec les associations environnementales locales.
- Lauréat du programme *Petites Villes de demain* pour les Communes de Douvres-la-Délivrande, Courseulles-sur-mer et Luc-sur-mer proposé par l'Etat et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) permettant de conforter leur statut de villes dynamiques exerçant des fonctions de centralité en faveur de l'ensemble du territoire intercommunal.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020-2026, la déclinaison de ce programme d'actions se poursuit et a vocation à s'accélérer avec le soutien des partenaires institutionnels.

Dans le domaine de la transition énergétique et de l'attractivité résidentielle, Cœur de Nacre adhère notamment au programme régional *FAIRE* (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) pour développer le conseil aux usagers et inciter à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans les foyers. Un partenariat avec l'association *BIOMASSE Normandie* déjà existant (Espace Info Energie à Douvres-la-Délivrande et Courseulles-sur-mer) est ainsi renforcé depuis janvier 2021.

Le schéma de mobilités actives de Cœur de Nacre soutenu par l'ADEME et en cours de réalisation, doit permettre de structurer l'offre sur le territoire et d'établir un programme pluriannuel d'aménagement de voirie douce. Parallèlement, une aire multimodale (arrêt bus, vélo, covoiturage...) située au rond-point *du nouveau monde* permettra de mieux gérer les flux domicile-travail vers l'agglomération caennaise.

Le renforcement de la politique touristique vise à définir une stratégie associant littoral et r tro littoral et permettant la valorisation du patrimoine, des activit s sportives, culturelles et maritimes.

Sur le plan  conomique, C ur de Nacre s'engage   soutenir d s maintenant la digitalisation des commerces de proximit  dont la n cessit  s'est encore accrue durant la crise sanitaire. La collectivit  int gre ainsi le projet de « marketplace » territorial propos  par la CCI *Caen Normandie* et la Chambre de M tiers dans la cadre d'une convention triennale. Ce projet de la CCI devrait b n ficier d'une subvention de l' tat   hauteur de 80 %.

Le territoire de C ur de Nacre, la Communaut  de Communes et ses Communes membres s'inscrivent ainsi pleinement dans la strat gie de l' tat en faveur de la relance et de la transition  cologique.

Les volets suivants permettent de d cliner les actions initi es au regard du projet du territoire de la communaut  de communes.

VOLET 1 : RENOVATION ENERGETIQUE ET-DES BATIMENTS

L'ensemble des bâtiments français sont la cause de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Ils consomment plus de 40% de l'énergie produite dans le pays. La priorité de la rénovation énergétique des bâtiments tient donc une place importante dans le plan de relance.

La territorialisation du plan de relance s'inscrit ainsi par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil majeur au financement de projets émanant de collectivités calvadosiennes. En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de 650 millions d'euros de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. La rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

Le Département du Calvados dédiera une partie de ses financements à la rénovation thermique des bâtiments publics pour accentuer l'effet levier des fonds de l'État. Il accompagnera, en convergence avec les services de l'État, les projets des communes et de l'intercommunalité grâce à des dispositifs d'assistance en ingénierie ainsi qu'en subventions pour soutenir les communes de moins de 2 000 habitants via l'APCR (le dispositif actuel du Département permettant déjà de prendre en charge ces projets à hauteur de 70 % sous un plafond de 40 000 euros de travaux HT), les communes de plus de 2 000 habitants et l'EPCI via le contrat départemental de territoire.

Les travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale pourront être financés. L'ingénierie (diagnostic, études préalables et suivi de chantier) liée au programme de travaux pourra y être incluse.

Les actions peuvent porter à la fois sur des actions dites « à gain rapide », par exemple le pilotage et la régulation des systèmes de chauffage, la modernisation des systèmes d'éclairage, et sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ainsi que sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes.

Les projets d'amélioration des conditions de confort d'été pourront également être aidés. Les travaux visant à limiter le recours à la climatisation en favorisant la ventilation naturelle, l'équipement en systèmes de refroidissement performants en matière de consommation énergétique et les travaux permettant de protéger le bâtiment contre la chaleur (isolation de la toiture et des murs, protection des ouvertures, isolation, pare-soleil, végétalisation...) seront privilégiés.

Au-delà de la performance thermique des bâtiments, les collectivités sont attentives à la qualité d'accueil offerte aux usagers, ainsi qu'à la valorisation de leur patrimoine.

En outre, les collectivités souhaitent offrir à leurs usagers un accueil de qualité. Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet la rénovation énergétique des bâtiments suivants :

- Établissements scolaires et élémentaires et maternelles,
- Équipements sportifs et polyvalents,
- Locaux municipaux.

Projets recensés en annexe 1 dans le présent contrat :

- Cœur de Nacre
 - o Projet photovoltaïque collectif sur le parc d'activité,
- Anisy :
 - o Extension et rénovation énergétique de l'école,
- Bernières-sur-mer
 - o Rénovation énergétique de l'école,
- Colomby-Anguerny
 - o Rénovation énergétique de la Grange aux dîmes,
 - o Rénovation énergétique de la salle du Colombier,
- Douvres-la-Délivrande
 - o Extension et rénovation énergétique de l'école Dian Fossey,
 - o Rénovation énergétique : mairie, salle des Baladins, gymnase, halle des sports,
- Langrune-sur-mer
 - o Réhabilitation d'un bâtiment dans le parc des Chasses à destination des associations,
 - o Rénovation énergétique du groupe scolaire,
- Luc-sur-mer
 - o Rénovation énergétique du complexe sportif Jean Chabriac,
 - o Rénovation énergétique de l'espace jeune,
 - o Aménagement de l'école maternelle et agrandissement du restaurant scolaire,
- Saint-Aubin-sur-mer
 - o Rénovation énergétique des équipements sportifs (gymnase, centre équestre, club de tir).

VOLET 2 : EMPLOI

La crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique par le fort ralentissement de l'activité.

Le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés.

Favoriser l'emploi des jeunes, la numérisation des TPE, la formation des salariés et la digitalisation ainsi qu'aider les demandeurs d'emploi longue durée sont autant de mesures qui doivent permettre de soutenir l'emploi et les entreprises du département du Calvados, par la mobilisation au côté de l'État de l'ensemble des acteurs et notamment des collectivités territoriales.

A – Offrir aux entreprises des conditions d'accueil satisfaisantes

La qualité d'accueil des entreprises est un enjeu important pour dynamiser le territoire et créer plus facilement de l'activité et des emplois. Cette orientation améliore également l'attractivité des centres bourgs et vise à rapprocher lieux de vie et bassins d'emploi.

B – Favoriser l'emploi des jeunes : déploiement du plan 1 jeune 1 solution

Le plan « 1 jeune, 1 solution » a vocation à accompagner les 16-25 ans pour les aider à construire leur avenir notamment en :

- facilitant l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire,
- orientant et formant vers les secteurs et les métiers d'avenir,
- accompagnant ceux qui sont éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

En concertation avec les territoires, cette mesure s'appuie, entre autres, sur l'adaptation des outils nationaux aux spécificités locales, le choix des secteurs prioritaires ou encore la construction de partenariats avec les réseaux d'intervention auprès des jeunes.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- Poursuivre le partenariat avec la Mission Locale avec des permanences et actions sur le territoire,
- Mettre en place des solutions de mobilités,
- Organiser des actions de rapprochement jeunes / entreprises (aide à l'orientation, job-dating,...),
- Coordonner à l'échelle intercommunale l'embauche de jeunes par les collectivités ou par les créateurs d'activités (notamment dans le cadre du parc d'activités).

C – Aider l'emploi des demandeurs de longue durée

Le contrat unique d'insertion (CUI) est une aide dont l'objectif est de faciliter l'embauche des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- S'inspirer de la démarche « Zéro chômeurs longue durée »,
- S'appuyer sur des partenariats avec des associations d'aide au retour à l'emploi (AIRE, ANCRE,...).

D – Soutenir la numérisation des TPE et la formation des salariés

L'État aide les territoires dans la numérisation des entreprises de proximité notamment par le biais de 3 mesures pour accompagner les collectivités dans la numérisation de l'économie de proximité : artisans, commerçants, TPE, PME... :

- cofinancement d'un poste de manager de commerce,
- cofinancement d'une solution numérique pour le commerce,
- ingénierie numérique pour le commerce.

Par ailleurs, la formation des salariés en activité partielle, des demandeurs d'emploi et des jeunes, l'accès facilité à la reconversion et la modernisation des organismes de formation demeurent des enjeux du plan de relance afin de permettre de réorienter ces publics vers les nouveaux métiers d'avenir.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- S'inscrire dans une démarche de transitions pro collectives,
- Sensibiliser les entreprises du territoire sur les dispositifs de formation et d'aide au recrutement,
- Coordonner, faciliter l'organisation de formations dispensées sur le territoire.

E – Développer la digitalisation

La crise sanitaire a considérablement accéléré la digitalisation des métiers, de la conception et de la commercialisation des biens et des services.

Concomitamment, le soutien et l'accélération de la digitalisation doit permettre aux secteurs les plus touchés par la crise, comme le secteur du tourisme, de gagner en compétitivité tout en atteignant un objectif de développement durable, par exemple par l'achat de bornes WIFI, d'équipement en matériel numérique...

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- Déployer l'offre des maisons France Services sur le territoire,
- Accompagner le commerce local dans le développement du e-commerce,
- Développer les accès WI-FI publics,
- Déployer l'usage du numérique à l'école,
- Mettre en place un réseau de lecture publique intégrant le numérique.

F – Aide au financement d'un diagnostic de territoire

Dans le cadre du plan France Relance, l'association Emmaüs de Caen a été lauréate d'un appel à projets pour le « le financement d'un diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation ou réutilisation ». À ce titre, elle a bénéficié de 24 407 € de subventions de l'État.

VOLET 3 : ECOMOBILITE

Le domaine des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre, à hauteur de 40% des émissions de CO₂ du pays. Des aides seront apportées aux collectivités pour financer des dispositifs favorisant la réduction de l'impact environnemental et développant l'alternative des mobilités douces.

A – Favoriser les énergies vertes

Afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de diminuer l'empreinte carbone, le développement des énergies vertes doit émerger sur le territoire.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- Intégrer les solutions de production d'énergies renouvelables (notamment photovoltaïque) dans les projets collectifs et individuels (notamment au travers du dispositif Soleil 14)
- Proposer des conseils aux habitants au travers de l'espace FAIRE
- Accompagner les actions du SDEC en faveur des solutions bas carbone (vélos et véhicules électriques, autopartage)
- Mettre en place un conseil gratuit pour les entreprises souhaitant s'installer dans le parc d'activités économiques de Cœur de Nacre en lien avec le concessionnaire *Normandie Aménagement*

B – Favoriser le développement des pistes cyclables et le verdissement des axes viaires

Le développement des mobilités du quotidien, à savoir le vélo et les transports en commun sont encouragés. Des aides seront notamment apportées aux collectivités pour financer des pistes cyclables et des places de stationnement sécurisé ou parkings relais.

La désimperméabilisation des voiries et la renaturation de sols visent à répondre aux enjeux de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique mais aussi aux besoins exprimés de verdissement du paysage urbain. Ces actions pourront être soutenues.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- Mettre en œuvre le Schéma intercommunal des mobilités actives,
- Réaliser une aire multimodale,
- Réaliser un atlas/observatoire de la biodiversité,
- Remettre en valeur le paysage agricole, la plantation de haies en lien avec la Chambre d'Agriculture,
- Soutenir les projets de végétalisation, de pépinières éphémères.P

Projets recensés en annexe 1 dans le présent contrat :

- Cœur de Nacre
 - o Programme pluriannuel d'aménagement de voiries douces cyclables – Tranche 1,
- Anisy
 - o Aménagement d'un parc public intégrant un parcours pédagogique valorisant la biodiversité,
- Bernières-sur-mer
 - o Aménagement de pistes cyclables en lien avec le schéma directeur communautaire (Chemin de Quintefeuille, rues Montgomery, Foch);
 - o Programme de plantation de haies et création d'un verger municipal,
- Courseulles-sur-mer
 - o Aménagements des circulations douces en centre bourg (hors voirie),
- Cresserons
 - o Aménagement d'un parcours de santé dans le Bois de Sainte Marie,
- Saint-Aubin-sur-mer
 - o Aménagement paysager du Parc Pillier.

A ce titre, l'EPCI bénéficie d'un appui en ingénierie de la part du CEREMA correspondant à 20 jours entièrement financés par l'État.

VOLET 4 : SANTE DE PROXIMITE

A – Aider à la création des centres de santé pluridisciplinaires et à la rénovation des EHPAD

Un des objectifs des maisons de santé est d'attirer et maintenir des médecins dans les zones carencées en offre de soins. Les centres de santé sont un levier de l'amélioration de l'accessibilité aux soins, notamment en zone rurale et contribuent à résoudre l'enclavement de certains territoires. Elles sont avant tout des initiatives locales menées par des professionnels de santé en lien avec les élus locaux.

La rénovation et la modernisation des EHPADS sont également à prioriser. L'équipement des établissements en matériels innovants à très forte valeur ajoutée pour les résidents et les personnels : rails de transfert, fauteuils électriques, capteurs de détection des chutes, etc. » peuvent ainsi être financés.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- Mettre en œuvre un observatoire santé/social en lien avec l'AUCAME
- Faciliter l'installation de professions médicales, le déploiement de la e-médecine
- Accompagner les projets d'installation ou de rénovation d'EPAHD publics

B – Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et agir en faveur des personnes vulnérables

Les communes et leur EPCI sont des acteurs historiques de l'action sociale de proximité et ce, malgré le transfert de cette compétence au Département ; elles jouent encore un rôle important via leurs centres d'action sociale et interviennent en faveur des publics vulnérables (enfance, jeunes et familles en difficulté, personnes en situation de précarité, de handicap ou en perte d'autonomie, etc).

Elles sont au cœur de la question du vieillissement grâce à leurs compétences variées : urbanisme, habitat, transports, services publics, services de proximité, soins, équipements socioculturels, de loisirs et de sports, communication, sécurité, vie sociale, etc. Les alternatives au modèle traditionnel des EHPAD existent et sont à développer pour un meilleur accompagnement du grand âge à domicile. Les collectivités territoriales mènent au quotidien des actions de prévention et d'accompagnement en faveur des personnes âgées : information, animation d'ateliers, portage de repas, téléassistance, services à domicile, gestion d'établissements d'hébergement, aide sociale, soutien aux proches aidants, lutte contre l'isolement, la maltraitance et la fracture numérique.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- Participer aux actions du Conseil Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Conseil départemental,
- Embaucher un(e) chargé(e) de mission / coordonnateur dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (Ctg) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Mener des actions avec l'appui des structures d'aides à domicile à partir des constats de l'observatoire santé/social,
- Faciliter l'accès (notamment par une politique de prix incitative) aux actions culturelles ou sportives (notamment dans le cadre du sport/santé).

VOLET 5 : ALIMENTATION ET TOURISME DURABLES

A – Aider à la création et à la rénovation des cuisines centrales

Bien-être, santé, éducation au goût, développement durable, maîtrise du gaspillage, promotion de l'économie et du savoir-faire local : la restauration scolaire et des établissements de santé est aujourd'hui un des enjeux de développement durable.

L'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durable, notamment ceux issus de l'agriculture biologique et leur valorisation au sein de la restauration collective suppose de s'équiper en matériel permettant de cuisiner ces produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique. Peuvent ainsi être aidés, la création et la rénovation de cuisines centrales mais aussi l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation de produits frais.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de:

- Participer à la mise en œuvre des actions identifiées dans le projet agricole territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole,
- Mener une étude sur la réalisation d'une cuisine centrale, notamment pour les cantines scolaires,
- Promouvoir les circuits courts, faciliter l'installation de producteurs bio en lien avec la chambre d'agriculture.

B – Promouvoir les circuits courts

La crise sanitaire a révélé l'importance de la souveraineté alimentaire. C'est ainsi que s'inscrit dans le plan de relance, le développement de projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable. Les projets devront répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé et revêtir une dimension économique, environnementale et sociale. Les opérations s'inscrivant dans le dispositif Projet Alimentaire Territorial (PAT), tels que le déploiement de nouveaux outils pour développer des liens inter-territoriaux, d'animation ou d'évaluation pourront être soutenus.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- Initier et participer à une réflexion à l'échelle de Caen Normandie Métropole sur les conditions d'une production agricole locale permettant la fourniture la plus large possible des denrées nécessaires à une alimentation durable,
- Mettre en place un éco-système local permettant de valoriser ce choix de mode de cultures, notamment maraîchère par rapport à une agriculture intensive très largement majoritaire.

C – Mettre en valeur le patrimoine

Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France, doit être mis en exergue.

Le patrimoine innerve les territoires et a besoin d'être entretenu et restauré sans que les conséquences de la crise sanitaire aient un impact majeur. Le plan de relance a pour objectif de le remettre en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux dans les territoires.

Dans cette perspective, l'EPCI a notamment pour projet de :

- Accompagner les projets de rénovation du patrimoine local,
- Soutenir les musées publics, notamment mémoriels,
- Soutenir ou créer, en lien avec l'Office de tourisme intercommunal, la création ou le développement de circuits cyclables, équins ou pédestres mettant en valeur le patrimoine.

VOLET 6 – OFFRE CULTURELLE ET EDUCATION

A – Favoriser l’implantation de lieux culturels et Microfolies

Ces « lieux de vie culturels pour tous » permettant le développement de nouvelles structures ont vocation à s’étendre, eu égard aux succès d’ores et déjà rencontrés.

L’EPCI a notamment pour projet de :

- Élaborer un Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) à l’échelle intercommunale en vue du déploiement d’un projet de lecture pour tous / médiathèque intégrant des Microfolies.

Projet recensé en annexe 1 dans le présent contrat :

- Douvres la Délivrante :
 - o Construction d’une médiathèque/ludothèque.

B – Développer l’enseignement culturel et artistique

Les enseignements artistiques et culturels relèvent d’une organisation spécifique faisant intervenir, entre autres, les communes.

Eu égard à l’impact de la Covid19 sur ce secteur, l’EPCI a notamment pour projet de :

- Développer les actions conduites dans le cadre de la politique culturelle intercommunale, s’appuyant sur l’école de musique, la salle de spectacle, les cinémas, le réseau de lecture pour tous, dans le cadre notamment d’un contrat Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse (CTEJ) avec la DRAC Normandie.
- Développer, par une stratégie de présence dans les milieux scolaires et associatifs de la médiatrice culturelle de Cœur de Nacre, une politique tarifaire incitative, l’accès à la culture au plus grand nombre.

VOLET 7 : ACTIONS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

A – Développer l'offre d'activités sportives

L'EPCI a notamment pour projet de :

- Déployer des équipements sportifs à destination des scolaires et des habitants, en toute saison, afin de participer à l'amélioration de la santé publique et à l'éducation par le sport et ses valeurs collectives (piste d'athlétisme, gymnase, terrain synthétique, nouvelles activités, ...).

B – Créer des locaux destinés à regrouper les services de l'Intercommunalité

L'EPCI a notamment pour projet de :

- Réaliser la construction de locaux permettant aux services de l'intercommunalité d'être plus efficaces et plus lisibles. Construction de locaux associant la réponse aux besoins de l'intercommunalité, une Médiathèque, une Ludothèque, et une antenne de la Maison France Services.

Projets recensés en annexe 1 dans le présent contrat :

- Cœur de Nacre
 - o Aménagement des locaux administratifs de Cœur de Nacre mutualisé avec le projet médiathèque/ludothèque à Douvres la Délivrande.
- Courseulles-sur-mer
 - o Rénovation et aménagement de la Maison France Services.

C – Prévenir les risques d'inondations et de submersion marine

L'EPCI a notamment pour projet de :

- Poursuivre les aménagements de prévention des inondations pour protéger les biens et les personnes, à l'échelle des bassins versants du territoire en privilégiant les solutions d'hydraulique douce et en préservant la qualité de la ressource en eau,
- Poursuivre l'entretien des ouvrages de défense contre la mer (digues et épis) afin de protéger les populations riveraines et en définissant un système d'endiguement pour les secteurs concernés par les risques de submersion marine (Courseulles-sur-mer et Bernières-sur-mer),
- Poursuivre la démarche « Notre littoral pour demain » en lien avec la Communauté urbaine de Caen la Mer et la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge pour définir une stratégie de gestion durable de la bande côtière.

D – Prévenir et réduire la production des déchets ménagers et assimilés

L'EPCI a notamment pour projet de :

- Poursuivre la mise en œuvre d'une tarification incitative pour le financement du service de collecte et traitement des déchets (TEOM incitative et redevance spéciale pour les professionnels),
- Engager des actions de sensibilisation et d'animations en faveur de la prévention des déchets et du réemploi (compostage, promotion du broyage, ressourceries...),
- Développer de nouvelles filières de recyclage des ressources locales (Coquilles, déchets BTP...) dans le cadre du contrat d'objectif déchets et économie circulaire piloté par le SYVEDAC (Syndicat de valorisation énergétique de l'agglomération caennaise).

VOLET 8 - MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

Le présent contrat est signé pour la période 2020/2026.

A – Pilotage

Un comité de suivi est mis en place annuellement. Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département.

B – Évaluation

Un premier point d'étape sera réalisé en décembre 2021. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de ce contrat de relance pourront être revus pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires.

C – Annexes

Le présent contrat ayant pour vocation de traiter l'intégralité des enjeux du territoire et afin d'assurer une meilleure lisibilité, les contrats et programmes d'appui signés par l'EPCI intégreront à leur échéance ou à leur signature le CRTE.

Fait à Douvres-la-Délivrande, le 28 mai 2021



Philippe COURT,
préfet du Calvados

Thierry LEFORT,
président de la communauté de
communes Cœur de Nacre



Jean-Léonce DUPONT,
président du conseil
départemental du Calvados



PROJETS - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE) Annexe 1

Libellé projets	Estimation Coût Total HT	Volet(s) prioritaire(s) concerné(s)	Transition écologique	Etat d'avancement	Date	Financement sollicité
CŒUR DE NACRE projet photovoltaïque collectif sur le parc d'activités porté SDEC/CDC Programme pluriannuel d'aménagement de voiries douces cyclables - Tranche 1	2 000 000 € 1 000 000 €	1 3	Production ENR Mobilité douce	en cours de construction Schéma directeur adopté été 2021	2021-2022 2021-2022	Etat/ Région/ Département/SDEC Etat/ Région/ Département
ANISY Aménagement locaux services de Cœur de Nacre mutualisé avec projet médiathèque/ludo Extension et rénovation énergétique de l'école Aménagement d'un parc public intégrant un parcours pédagogique valorisant la biodiversité	2 000 000 € 850 000 € 80 000 €	7 1-3 3	Pôle de proximité Economie d'énergie Verdissement paysage urbain	Assistance maîtrise d'ouvrage Maîtrise d'œuvre Début programme	2021-2023 2023 2022	Etat/ Région/ Département Etat/CDC Etat/Département
BERNIERES-SUR-MER Rénovation énergétique de l'école Aménagement pistes cyclables en lien avec le schéma directeur communautaire (Chemin de Quinteuille, rues Montgomery, Foch)	100 000 € 250 000 €	1 3	Economie d'énergie Mobilité douce	Audit énergétique Devis en cours	2022 2021-2022	Etat Etat/Département
COLOMBY-ANGUERNY Programme de plantation de haies et création verger municipal Rénovation énergétique de la Grange aux Dîmes Rénovation salle municipale du Colombier	80 000 € 40 000 € 69 000 €	3 1 1	Verdissement paysage urbain, prévention des inondations Economie d'énergie Economie d'énergie	Etudes en cours Audit énergétique Audit énergétique	2021 2021 2021	Etat/ Département Etat/ Département Etat
COURSEUILLES-SUR-MER Aménagements des circulations douces en centre bourg (hors voirie) Rénovation et aménagement de la Maison France Services	250 000 € 185 000 €	3 1-7	Mobilité douce Economie d'énergie	Etude en cours Avant-Projet Sommaire	2021-2024 2021	Etat/ Région/ Département Etat/ Région/ Département
CRESSERONS Aménagement parcours sport-santé dans le bois de sainte Marie	15 000 €	3-7	Verdissement paysage urbain	Programme	2021	Etat/ Département/CDC
DOUVRES-LA-DELIVRANDE Extension et rénovation énergétique de l'école Dian FOSSEY Rénovation énergétique mairie et salle des Baladins, gymnase, halle des sports	300 000 € 550 000 €	1 1	Economie d'énergie Economie d'énergie	Audit énergétique Audit énergétique	2021-2022 2021-2022	Etat/ Région/ Département Etat/ Région/ Département
LANGRUNE-SUR-MER Construction d'une médiathèque/ludothèque. Réhabilitation d'un bâtiment dans le parc des Chasses à destination des associations	2 000 000 € 220 000 €	6 1	Pôle de proximité Economie d'énergie	Avant-Projet Sommaire Démarrage travaux septembre 2021	2021-2023 2021-2022	Etat/ Région/ Département Etat/ Région/ Département
LUC-SUR-MER Rénovation énergétique du groupe scolaire Rénovation énergétique du complexe sportif Chabriac	25 000 € 1 164 000 €	1 1	Economie d'énergie Economie d'énergie	Etudes préalables Définition de projet	2022-2023 2021-2022	Etat/Département/CDC Etat/Département
SAINT-AUBIN-SUR-MER Rénovation énergétique de l'espace jeune Aménagement de l'école maternelle et grandissement du restaurant scolaire Aménagement paysager du Parc Piller	162 000 € 30 000 € 100 000 €	1 1 3	Economie d'énergie Economie d'énergie Economie d'énergie	Définition de projet Etudes	2021-2022 2021-2022 2021-2022	Etat Etat Etat
SAINT-AUBIN-SUR-MER Rénovation énergétique équipements sportifs (gymnase, centre équestre, club de tir)	600 000 €	1	Verdissement paysage urbain Economie d'énergie	étude en cours devis réalisés	2021-2023 2021-2022	Etat/ Région/ Département/CDC/SDEC Etat/ Région/ Département/CDC/SDEC

PROJETS - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE) Annexe 2

Libellé projets	Estimation Coût Total HT	Volet(s) prioritaires(s) concerné(s)	Transition écologique	Etat d'avancement	Date	Financement sollicité
CŒUR DE NACRE	900 000 €	3	Réduction émission CO ₂	Esquisse	2023	Etat/Région/ Département
	2 400 000 €	7	Equipement durable	avant-projet	2023	Etat/ Département / CDC / Privé
ANISY	700 000 €	7	Sans objet	avant-projet	2022	Etat/ Région / Département / CDC
	500 000 €	1-3	Economie d'énergie	Audit énergétique	2022	Etat/département/SDEC
BERNIERES-SUR-MER	295 000 €	5	Valorisation espace naturel	études en cours	2022	Etat/ Région
	1 200 000 €	6	Pôle de proximité	Acquisition foncière	2023	Etat/Région/Département
	2 000 000 €	5	Tourisme durable	Projet acquisition foncière	2022-2024	Etat/Région/Département/Mécénat
	200 000 €	5	Economie d'énergie	Diagnostic DRAC	2023	Etat.
COLOMBY-ANGUERNY	500 000 €	1	Economie d'énergie	Avant-Projet Sommaire	2023	Etat
COURSEUILLES-SUR-MER	1 200 000 €	5	Economie d'énergie	Etudes en cours	2022-2024	Etat/Région/Département
	700 000 €	7	Economie d'énergie	Avant-Projet Sommaire	2022	Etat/ Département/Fédération
DOUVRES LA DELIVRANDE	1 000 000 €	2-3	Mobilité douce	Etudes préalables	2023-2024	Etat/Région/ Département
	1 000 000 €	7	Economie d'énergie	Etudes préalables	2023	Etat/Région/ Département
LANGRUNE-SUR-MER	50 000 €	3	Mobilité douce	Etudes préalables	2022-2023	Etat/Région/Département
	310 000 €	3	Verdissement paysage urbain	étude en cours	2024-2025	Etat/ Région/Département/CDC
SAINT-AUBIN-SUR-MER	80 000 €	5	Economie d'énergie	étude en cours	2025	Etat/ Région/Département/CDC
	150 000 €	7	Economie d'énergie	étude en cours	2022-2023	Etat/ Région/Département/CDC

PROJETS - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE) Annexe 3

Libellé projets	Estimation Coût Total HT	Volet(s) prioritaire(s) concerné (s)	Transition écologique	Etat d'avancement	Date	Financement sollicité
ANISY	300 000 €	6	Pôle de proximité	Début programme	selon foncier retenu	Etat/département
COURSEUILLES-SUR-MER	En cours	1	Economie d'énergie	Audit énergétique	2021-2022	Etat/Région/Département
	En cours	7	Economie d'énergie	Etudes en cours	2022-2025	Etat/Département/CAF
	En cours	6	Economie d'énergie	Etudes en cours	2023-2025	Etat/Région/Département
REVIERS	En cours	3	Verdissement paysage urbain	Etudes en cours (CAUE)	2023	Etat/ Département
	En cours	3-7	Mobilité douce	Etudes	2022-2023	Etat/ Département
SAINT-AUBIN-SUR-MER	400 000 €	2	Pôle de proximité	étude en cours	2023	Etat/ Région/ Département/CDC

PROJETS - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE) Annexe 4

Libellé projets	Volets(s) prioritaires(s) concernés (s)	Transition écologique	Etat d'avancement	Date	Financement sollicité
COLOMBY-ANGUJERNY Extension et mise en accessibilité des locaux de la Mairie	1	Economie d'énergie	Avant-Projet Sommaire	2023	Etat
CRESSERONS Rénovation de l'hôtel de ville et mise en accessibilité	1	Economie d'énergie	Programme	2021	Etat/Département/CDC
DOUVRES LA DELIVRANDE Requalification des espaces publics et accessibilité du centre bourg (hors voirie)	3	Verdissement / Mobilité douce	Avant-Projet	2022-2023	Etat/ Département/CDC
DOUVRES LA DELIVRANDE Réalisation d'un court couvert de tennis	7	Economie d'énergie	Avant-Projet Sommaire	2021	Etat/Département/Fédération
DOUVRES LA DELIVRANDE Réalisation d'un terrain sportif synthétique	7	Sans objet	Avant-Projet Sommaire	2022	Etat/Département/Fédération
LANGRUNE-SUR-MER Aménagement et requalification Place du 6 Juin (hors voirie)	3-5	Verdissement / Mobilité douce	Assistance maîtrise d'ouvrage	2022-2023	Etat/Région/Département
LANGRUNE-SUR-MER Aménagement locaux Mairie (mise aux normes, accessibilité, rénovation énergétique)	1	Economie d'énergie	Etudes préalables	2022-2023	Etat
LUC-SUR-MER Requalification du front de mer avec création d'une piste cyclable et modification des mobilités (hors voirie)	3-5	Mobilité douce	Réalisation Tranche 1 en cours	2021-2024	Etat/ Région/Département
SAINT-AUBIN-SUR-MER Requalification des espaces publics Route de Langrune (accessibilité, mobilité, voirie...)	3	Mobilité douce	étude en cours	2023-2024	Etat/ Région/Département/CDC/SDEC
SAINT-AUBIN-SUR-MER Mise en accessibilité de la Plage de Saint-Aubin (Personnes à mobilité réduite)	1	Mobilité douce	étude en cours	2022	Etat/ Région/Département/CDC